

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 362

présenté par
M. Rolland, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 12

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« communautés médicales d'établissement »,

les mots :

« commissions médicales d'établissements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rectification d'une erreur matérielle.